



MES LOISIRS TOUTE L'ANNÉE !

INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE - ACCUEILS DE LOISIRS - PÉRIODE ET VACANCES SCOLAIRES

Document à conserver par la famille

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente un Accueil de Loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires, vous avez indiqué qu'il présentait une intolérance alimentaire particulière.

Afin de pouvoir aménager ses repas, un certificat médical détaillé de moins de trois mois doit être fourni, si celui-ci ne nous a pas été déjà adressé avant chaque rentrée scolaire.

En l'absence de ces documents et pour des raisons de sécurité, si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, vous devrez lui fournir un panier repas adapté à son régime alimentaire.

Recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Ludovic BOISHARDY
Président de l'Association